

1
 Tome 4^{ème} des Mémoires de littérature tirés des Registres de
 l'Académie des Inscriptions et belles lettres. 1786. Paris.

Question historique. à qui doit-on attribuer la gloire de la Révolution qui
 sauva Paris pendant la prison du Roi Jean? — Par M. Dacier. lu
 dans l'assemblée publique du mardi 28 avril 1778.

Suivant l'opinion commune, la gloire de cette heureuse révolution appartient
 à Jean Maillart: lui seul, dit-on, découvrit la trame ourdie par Etienne
 Marcel, prévôt des Marchands, déconcerta ses projets, le point de ses attentats,
 détruisit l'anarchie, conserva la vie à des milliers de citoyens, fit rentrer
 Paris sous l'autorité de ses maîtres légitimes, et valut à la nation le règne
 de Charles V. Notre histoire n'offre point d'exemple d'un service plus
 signalé: mais Maillart a-t-il véritablement rendu le service? la tradition
 qui lui en fait honneur est-elle aussi bien fondée qu'elle est généralement
 répandue?

Pour me mettre en état de répondre à cette question, je crois devoir rappeler
 en peu de mots les principales circonstances qui préparèrent l'événement dont
 la délivrance de Paris et le salut du Royaume furent la suite.
 Depuis le traité conclu, vers la fin de Juill et 1358, entre Charles,
 Dauphin, Regent du Royaume, et Charles le Mauvais, Roi de Navarre,
 Marcel voyait son parti s'affaiblir chaque jour, et avait sujet de craindre
 que les Français, dont ses vexations commençaient à lasser la patience,
 n'acceptassent les conditions auxquelles le Regent promettait de leur
 pardonner. La première était de lui livrer ~~le~~ ^{le} Prévôt et douze
 Bourgeois à son choix. Marcel perdit bien-tôt le peu de crédit qui lui
 restait: de nouvelles violences achevèrent d'aliéner les esprits. En
 même temps, les désordres que commettaient dans Paris quelques
 troupes anglaises que le Roi de Navarre y avait laissés pour

.2

Soutenus par partisans, irritèrent le peuple qui s'attroupa. Plusieurs Anglais furent tués dans l'émeute : ceux dont le Prévot put favoriser l'évasion, s'étant joints aux Navarrais, venaient sans cesse défer^{er} les barreaux et les insulter jusqu'aux leurs murs. Obligé de courir aux clameurs des Bourgeois qui demandaient qu'on les menât contre l'ennemi, le Prévot sortit à leur tête : mais soit trahison, soit mal-habileté, de leurs chefs, ils furent taillés en pièces. On s'en prit à Marcel ; on l'accusa d'avoir préparé lui-même cet échec, en prescrivant aux Parisiens une marche qui les exposait à une défaite certaine, tentant alors le danger de sa situation, et désespérant d'obtenir grâce du Régent, s'il tombait entre les mains, il résolut de lui rendre la ville au Roi de Navarre. Etant allé trouver le prince à Saint-Denis, il convint avec lui d'introduire dans Paris, la nuit du 31 Juill et au 1^{er} Aout, les Anglais et les Navarrais, qui devaient se répandre dans les différents quartiers, et massacrer les habitants de tout âge et de tout sexe, dont les maisons ne porteraient pas une marque qui serait désignée aux Soldats. Ensuite, Robert le Coq, évêque de Laon, devait couronner Charles de Navarre, roi de France.

Les choses étaient en cet état, le jour où Marcel fut tué. Voyons maintenant comment les historiens contemporains racontent cet événement, et sur quel fondement la gloire en est attribuée à Jean Maillard.

Je commence par le continuateur de Langis, qui a écrit dans Paris même l'histoire de son temps, depuis 1340 jusqu'en 1368 et qui est mort en 1369.

Selon le chroniqueur, le Prévot des Marchands s'étant rendu en plein jour, avec quelques gens de sa faction, aux différents portes

de la ville, renvoya une partie des Bourgeois qui les gardaient, et en substitua d'autres auxquels il confia les clefs. Arrivé à la Bastille St. Antoine il voulut pareillement changer les gardes et se saisir des clefs. L'un entre les mains de ^{quels} et avait refusé de les lui remettre. Le Prévot insista; les esprits s'aigrissent, et dans la chaleur de la dispute, un des gardes s'écria: qu'est ce donc que ceci? le Prévot nous trahit. A ces mots, un autre garde levait sa hache ou sa halberde (hasta) le frappa et l'étendit mort à ses pieds. de chroniqueur ne dit rien de plus et ne fait pas même au garde l'honneur de le nommer.

Le récit de Jean Villani également contemporain, et qui, quoique étranger paraît avoir été bien instruit de ce qui se passait en France, ne fournit pas plus d'claircissement sur la question proposée. On lit que le Prévot des Marchands, s'étant rendu avec quelques bourgeois armés, qui lui étaient affidés à une Bastille, lui fournit d'armes, de vivres, et de troupes, congédia la garde, envia Navarre; qu'en ayant usé de même avec les autres Bastilles, les Parisiens envoyèrent demander au Régent: Marcel agit-il par son ordre; que le régent ayant désavoué la conduite du Prévot, le peuple se mit à crier: vive le Dauphin, meurent les traîtres; qu'enfin Marcel fut tué dans cette émeute, avec ceux qui l'accompagnaient.

— Les deux Parisiens ne distinguent aucun des bourgeois qui s'opposèrent à la trahison de Marcel et qui eurent part à sa mort: ainsi la tradition de l'héroïsme de Maillard ne peut être appuyée sur leurs récits.

Je passe aux chroniqueurs de Saint-Denis.

là, je trouve le nom de Maillard, mais il s'en fait
beaucoup qu'il y joue un rôle aussi brillant que dans nos
histoires modernes. Je citerai le texte sans en changer le
langage. Le mardi dernier jour du mois de Juillet (1789)
le Prévost des Marchands et plusieurs autres à lui alliés
tous armés, allèrent dîner à la Bastille. Le Prévost, et
commanda le dit Prévost à ceux qui gardaient la porte
de ladite Bastille, qu'ils bailleraient les clefs à Josseran
de Marcon, trésorier du Roy de Navarre, lesquels
gardes dirent qu'il, n'en bailleraient nulls: dont le
Prévost fut moult courroucé. Et meut riote entre le
dit Prévost et ceux qui gardaient les clefs de ladite
Bastille, oyt nouvelles de ce débat, et pour ce trait vers ledit
Prévost, et lui dit qu'on ne baillera point les clefs audit
Josseran. Et pour ce y eut plusieurs grosses paroles entre ledit
Prévost et Josseran d'une part, et ledit Jean Maillard d'autre
part. Si monta ledit Maillard à cheval et prit une bannière
du Roy de France et commença à crier: Monroye 1^{er} Denys au
Roy et au duc Et aussy fist le dit Prévost et sa
compagnie, et s'en alerent vers la Bastille Saint Anthoine, et
ledit Jean Maillard demoura vers le Hallay, et un chevalier,
appelle Regis des Essars, qui rien ne savait de ce que Jean
Maillard avait fait, prit assez tost une bannière de France et
criait semblablement et durant ces choses, ledit Prévost vint
à la Bastille Saint Anthoine et esmeut riote en ladite
Bastille tant que aucuns qui la estoient coururent sur à
Philippe Guiffart lequel se défendit formement ... toutefoiz fut-il
tue; et après fut tue le dit Prévost des Marchands &c. »

Dans cette narration, Jean Maillart n'a d'autre mérite que de prendre le parti des gardes de la porte Saint-Denis, qui, sans attendre son arrivée, avaient déjà résisté au prévost, et refusaient opiniâtement de remettre les clefs à Gosseran de Marcon; puis de parcourir quelques rues avec une bannière de France. Mais après avoir crié en courant, Monjoie Saint-Denis au roy et au duc, il demeure vers les Halles; tandis que le prévost gagne la bastille Saint-Anthoine, où s'erment une nouvelle riote, dans laquelle Philippe Guiffart et lui sont tués; et Maillart ne paraît avoir aucune part au reste de l'action. S'il y contribua, en cherchant à soulever le peuple contre Marcel, depuis les Essars, qui de son côté faisait la même chose sans savoir le que faisait Maillart, en doit partager la gloire. Ainsi les chroniques de Saint-Denis ne sauraient être regardées, non plus que les deux précédentes, comme la source de la tradition qui s'attribue exclusivement à Maillart. C'est donc à Froissart seul qu'il est redevable de l'honneur que lui font la plupart des historiens modernes, en le peignant comme le libérateur de Paris et le sauveur du Royaume (le premier continuateur de Vely en parle ainsi: «un fidèle et généreux citoyen arrêta les fureurs de Marcel et sauva la patrie. Le bourgeois, si digne d'être immortalisé dans les annales de la nation, se nommait Jean Maillart») - hist. de France, tome IV, p. 187. Ed. in 4.)

Froissart raconte ainsi le fait:
 « Celle propre nuit que le devait advenir (c'est à dire que Marcel devait lier Paris au Roy de Navarre) inspira Dieu aucuns des bourgeois de Paris qui tous jours avoient esté de l'accord du Duc; c'est assavoir Jehan Maillart, sinon son fiere et plusieurs autres, lesquels par inspiration divine, ainsi le doit-on supposer, furent informés que Paris devoit estre couru et destruit. L'autost s'armèrent et firent armer ceux de leur costé, et révélèrent secrètement les nouvelles en plusieurs lieux; pour avoir plus de confortans. Si vindrent... un petit avant minuit à la porte Saint-Anthoine, et trouverent le prévost des Marchands, le clef de la porte en la main.

li dist Jean Maillart au Prévost en le nommant par son nom :
 Estienne, que faites vous cy à cette heure ? Le Prévost dist, Jean,
 à vous qu'en monte de le savor ? Je suis cy pour prendre garde à la
 Ville dont j'ay le gouvernement, par Dieu, dit Jehan, il n'en va mie
 ainsi; ains n'estes cy à ceste heure pour nul bien; et je vous monstreray
 ce dit-il à ceux qui estaient empies luy, comment il tint les clef de
 la porte en ses mains, pour trahir la ville. Le Prévost dist, Jehan,
 vous mentez. Jehan respondi: mais vous Estienne mentez; et
 tantost fery sur luy et dist à ses gens, à la mort, à la mort, chascun
 frappe de son costé, car ils sont traistres, là y eut grant hulin, et
 s'en feust volentiers fuy le Prévost, mais Jehan le frappa d'une
 hache sur la teste; si s'abbattit à terre, quoy qu'il fust son compere,
 et ne s'en partit tant qu'il l'eut occis et six de ceux qui la estaient;

et furent les autres menés en prison.)) -
 Maillart et les Sieurs march. ens. vers la porte 1^{re} Hono. ou
 ils trou. un gr. nomb. de partisans de Marc. Ils egorgeant
 ceux qui essay. de se met. en defens. et dispers. les autres en
 diff. prisons. Le lend. matin, Maill. ayant assemb. aux
 Haller la plus grande partie de la communauté de Paris, expose
 compl. du Prév. tout mis à mort; et Maill. après avoir
 rétab. le calme dans la Caps. envoie Simon son frere et
 deux Maistres du Parlement, mestre Jehan Alphons et maistre
 Jehan Pastourel prier le Regent, qui se tenoit à Charenton,
 de rentrer dans Paris. Le prince se rend à leurs instances,
 et vint loger au Louvre.
 Telle est la narr. de Fr. Je dem. d'ab. si le tel. absol.
 tant de Vill. que du con. de Nam. sur la pers. de
 Maill. et la retic. du chr. de S^{te} P.

sur la suite de la quer. av. le Prév. ne rend. pas au
 moins susp. l'exact. du dern. réc. Je rem. de plus que ds le
 gra. nomb. de piè. du Trés. ds Ch. relat. aux troubles dont
 le Roy. fut agit. à cette épo. il n'y en a pas une seule qui
 renferme un mot à la louan. de Mail. L'omis. de son nom
 dans la list. ds bourg. fidels. n'ajout. t-elle pas au soupç. que
 fait fait. le sil. ds autres monuments? Ceq. il ne résult. de
 ces argumens. reflex. qu'un argum. négat. qui seul ne balance pas
 le tém. précis d'un contemp. Je n'ai tacher de fortif. cet
 argum. par des obs. qui me par. d'un plus grand poids.
 On a du remarquer que la narr. de Fr. a pour base la
 fid. et s'attach. inébr. de Mail. au Roi et au Dauphin:
 inspiré à Dieu dit-il aucuns ds Bourgeois de Paris qui tous jours
 avaient été de l'accord du Duc (de Normandie) c'est à savoir
 Jehan Maillart Simon ^{ou frère} Mais s'il est prouv.
 que Ma. n'a point mérit. d'êt. mis au rang ds Bour. de
 Paris, qui sur. touj. de l'acc. du Duc de Norm.; s'il est
 prouv. qu'il avait au contraire touj. été de l'acc.
 de Marc. et l'un ds. les plus zel. part. qu'il s'était encore au mois
 de juillet 1358, peu de j. av. la mor. du Prév. et le j. même.
 Or les suppositions se trouvent concertées en un fait certain,
 par une pièce du trésor des chartes (Reg. 86. p. 142) dont
 l'authenticité ne peut être suspecte. Ce sont des lettres du
 Prév. datées de l'ost devant Paris, au mois de juill. 1358,
 par lesquelles il donne au comte de Porcien (Jean de Chastillon)
 pour lui et pour ses héritiers à perpétuité, en considération des
 services qu'il avait rendus et qui il ne les ait de rendre au Roy et
 à lui, cinq cents livres de revenus, en rente ou en

8

terre à prendre sur tous les biens qu'avait possédés Jean
Maillard d'ay, le Comte de Dampmartin et ailleurs, et
qui avaient été confisqués sur le dit Maillard, pour le que, dit
le Rigeant, il a esté et est rebelle, ennemi et adversaire de
la Couronne de France, de Monsieur et de nous, en commettant
crime de Lèse-Majesté Royale &c.

Si cette pièce laissent subsister quelques doutes sur l'exactitude de
ceci de Froiss. j'espère les dissiper en faisant voir que toute
cette narration n'est point son véritable texte. Je crois
avoir trouvé le texte dans trois manuscrits de la Bibl. du
Roi, dont deux sont peut-être les plus anciens et les plus
authentiques qui existent dans aucun dépôt. L'un coté 8918,
porte une date qui en atteste l'ancienneté: on lit sur une feuille
de velin qui est à la tête: C'est une partie de chroniques
de France fait par Maître Jehan Froissart Haynuyer,
depuis le temps du Roy Charles le Quart, de guerra qui
furent entre France et Angleterre, lesquelles chroniques
Maître Guillaume Boissatier (il était fils d'un bourgeois
de Bourges et avait été originairement professeur en Droit à
Boulogne. Devenu Chancelier du Duc de Berri il fut élu
archevêque de Bourges le 12 Mai 1410 et mourut le 14 juillet
1421. Hist. de Berri par Chaumais de la chaumassière.
pag. 320) Maître de Requetz del'ostel du Roy et son
cousiller et conseiller de Monsieur le Duc de
Berri son seigneur donna à mondit seigneur le Duc
en son hostel de Neelle, le 5^e jour de Novembre
l'an 1407. Signé Flamel.

Le manuscrit ne saurait être postérieur à cette date, et l'on voit même par la signature de G. Boissatier, qui se trouve sur un feuillet de parchemin collé en dedans de la couverture, qu'il en était déjà propriétaire depuis long-temps, lorsqu'il le donna au Duc de Berry; en sorte qu'on peut sans difficulté l'estimer de la fin du XIV^e siècle.

Le second, coté 8319 est si parfaitement conforme au précédent, pour la qualité du vélin, la couleur de l'encre et la forme des caractères, qu'il appartient visiblement au même temps. J'y ai cependant avec remarque de variété dans les leçons, pour juger que les deux manuscrits n'ont été copiés ni l'un sur l'autre, ni sur le même original.

Le troisième coté 6760 est moins ancien; il paraît avoir été écrit vers le milieu du XV^e siècle. En le comparant avec les deux autres, j'y ai découvert des différences qui prouvent qu'il n'en est point une copie. Celui-ci forme donc un troisième témoignage en faveur du nouveau texte de Froissart. Comme ce texte n'a jamais été publié, je transcrirai le chapitre entier, à l'exception des vingt premières lignes, où l'historien expose le plan de la conspiration de Marcel, conformément à ce que l'on lit dans les imprimés, et au récit abrégé que j'en ai fait au commencement de ce Mémoire; puis il continue ainsi:

Celle propre nuit que le devait avenir (c'est à dire que Paris devait être détruit) inspira dieu et éveilla aucun des Bourgeois de Paris qui estaient de l'accord et avaient toujours esté du Duc de Normandie; desquels Messire Pepin des Essars et Messire Jehan de Charny se faisaient chiefs; et furent yeux par inspiration divine, ainsi le doit-on supposer, informés que Paris devait estre courue et destruite. Tantost ils s'armèrent et firent armer tous ceux de leur costé, et recéléraient secrettement ces nouvelles en plusieurs lieux pour avoir plus de confortans. Or, s'en vint Messire Pepin et plusieurs autres, bien pourvus d'armures et de boy

Coups ayours, et prist le dit Messire la bannière de France, en creant au
Roy et au duc; et les suivait le peuple; et vindrent à la porte Saint-Anthoine
ou ils trouverent le Prévost des Marchands qui tenait les clefs de la porte
en ses mains. Là estait Jehan Maillart qui pour ce jour avoit eu deb et au
Prévost des Marchands, et à Gossierande Marcon, et s'estait mis avecques
ceux de la partie du duc de Normandie. Et illeques fut ledit Prévost
des Marchands formement arguez, assailliz et debouter, et y avoit si grand
noire et criee du peuple qui là estait, que l'on ne pouoit rien entendre; et
disoient, à mort à mort, tuez tuez le Prévost des Marchands et y
aliez, car ils sont traistres. Là et entre ~~ceux~~ grant hulin, et le Prévost
des Marchands, qui estait sur les degres de la Bastide Saint-Anthoine,
s'en feust volentiers fuy s'il eust peu; mais il fu si hasté qu'il ne pot;
car Messire Jehan de Charny le feri d'une hache en la teste et l'abati
à terre; et puis fut feruz de maistre Pierre Fouace et autres qui ne le
laisserent jusques à tant qu'il feust occis, et six de ceux qui estoient
de la secte, entre lesquels estoient Philippe Guiffart, Jehan de Lille,
Jehan Poiret, Simon le Paonnier et Gille Marcel; et plusieurs autres
traistres furent pris et envoiez en prison. Et puis commencerent à courir
et à chercher parmi les rues de Paris et mirerent la ville en bonne
ordenance et firent grand gait toute la nuit. Vous devez savoir que
si tost que le Prévost des Marchands et les autres dessus nommez
furent mors et pris, ainsi que vous avez oy; et fut mardy
derrenier jour de juillet l'an 1358 après dîner messagers partirent
de Paris très hastivement, pour porter les nouvelles. Monsieur le
duc de Normandie qui estait à Meaulx; lequel en fut très grandement
rejoy, et non sans cause. Si le ordonna pour venir à Paris.
Mais avant sa venue, Gossierande Marcon qui estait tres orier
du roy de Navarre, et Charles Coussac, eschevin de Paris,
lesquels avoient esté prins avec les autres furent executer et
orent les testes copiez en la place de Grève,

11
pour ce qu'ils estoient traistres et delictes du Prieost des
Marchands. Et le corps dudit Prieost et de ceulx qui avecques lui
avoient esté tuez, furent atrainés en la cour de l'Eglise de Sainte-
Katherine du Val des Escoliers; et tous nus, ainsi qu'il estoit,
furent étendus devant la croix deladite Court, où ils furent longuement
afin que chacun les peust veoir qui veoir les voudroit; et après furent
jetter en la rivière de Seine. Le duc de Normandie qui avoit
envoyé à Paris de ses gens & grant foison de gens d'armes, pour
reconforter la ville et aider à la deffendre contre les Anglois et
Navarrois qui estoient environ et y faisoient guerre, le parti de
Meaulx où il estoit et i'en vint hastivement à Paris, à noble et
grant compaignie de gens d'armes; et fut reçu en la Bonne ville
de Paris de toutes gens à grant joye, et descendit pour loger au Louvre,
là estoit Jehan Maillart delors lui, qui grandement estoit en
sa grace et en son amour, et au voir dire, il l'avoit bien acquis,
si comme vous avez oy ci dessus recorder; combien que paravant il
feust de l'aliance au Prieost des Marchans, si comme l'en dyoit,
assez tost après manda le Duc de Normandie la Duchesse sa
femme, les Dames et les Damoiselles qui le tenoient et avoient
esté toute la saison à Meaulx en Brie. Si vindrent à Paris; et
descendit la Duchesse en l'ostel du Duc, que on dit à Saint-Pol,
où il estoit retrairé, et là le tindrent un grand temps.))
Voilà le nouveau texte que j'ai annoncé et qui me parait devoir estre
préféré à l'ancien, parcequ'il réunit le double avantage d'être tiré
des manuscrits les plus authentiques qui soient connus, et d'être
beaucoup mieux que l'imprimé, tant avec les écrits contemporains,
qu'avec les autres monuments du temps, auxquels il peut même
servir de Commentaire ou de Supplément. C'est ainsi, par

exemple, qu'il supplie la ritecencie des Chroniques de Saint-Denis; en
 nous instruisant des details de la mort de Marcel en nommant les
 acteurs qui eurent la principale part à cet événement, circonstances
 omises par le Chroniqueur et les par les bestes historiens; en nous
 apprenant quelles furent les suites de l'action de Sepin des Essars,
 que le Chroniqueur nous laisse ignorer. Tout ce qu'on y lit concernant
 Des Essars, est d'ailleurs confirmé par une piece du Tresor des
 Chartes (Regist. 99. piece 98) et Mem. Nav. Toum II, page 296)
 ce sont des lettres de remission, dater du mois de fevrier 1368 la
 cinquieme année du regne de Charles V, dans lesquelles il est dit
 qu'avant que Marcel eut été tue Sepin des Essars Chevalier, son
 frere Martin des Essars, Jacques de Tontoise huissier d'armes et
 plusieurs autres, allerent à l'hotel de Joffreau de Marcon, situé
 près de Saint-Eustache, pour icellui (Joffreau) comme traître
 faire occire et mettre à mort; ou quel hostel il ne peut estre
 trouvé; et pour ce se departirent d'icellui... se transportèrent
 en l'hotel de nostre dite ville (c'est le Roi qui parle) près drent
 nostre baniere qui estoit et about l'en allerent à la Bastille de
 Saint Anthoine... ou quel lieu le Prévost des Marchans,
 Philippe Giffart et autres traîtres furent occis et mis à mort.
 L'accord du texte manuscrit avec les lettres est si évident, qu'on
 devoit que l'Ecrivain les avait songez. On voit me le concilie
 pas moins bien avec d'autres lettres déjà rapportées, par les quelles
 Charles V alon Dauphin, donne au Comte de Turenne une
 partie de bien confisqués sur Maillart, comme partisan du
 Guescl des Marchans, ennemi du Roi et du royaume et coupable
 du crime de lèse majesté. Il suffit pour l'en convaincre

de se rappeler le pass. ou il est dit que le j. de la mort de Mar.
 et s'et. elev. une contestat. fort viv. ent. lui et Mail. et
 qu'al. celui ci s'et. mis avec l'un de la partie du duc de
 Norm. Ne s'ensuit il pas clairement qu'av. la Disp. Mail.
 et. de la fact. du Prév. et que ce fut une querelle qui le ramena
 au parti du Dauphin? Louis qu'une qui se trouve encore
 appuyée par cette autre par. où l'historien, après avoir raconté
 l'entrée du roi dans Paris, ajoute: là étoit Jehan Maillart
 de les lui, qui étoit en la grâce, combien que paravant il feust de l'alli.
 au Prév. de March.

Je ne pourrai pas plus loin le parol. J'en en assez dit pour
 montrer que Froissart dans le texte manuscrit, et d'accord avec
 tous les autres historiens et avec les monuments du temps; au
 lieu que dans le texte impr. il se trouve en contradiction avec les
 mêmes monuments. C'est ce que j'avais à prouver, pour justifier
 la préférence que je donne au manuscrit.

On demandera peut-être comment il a pu arriver que le
 même événement soit raconté d'une manière si différente dans
 les manuscrits dont j'ai parlé, et dans ceux qui ont été mis en par
 les éditeurs de Froissart; car je ne dois pas dissimuler qu'il
 existe plusieurs manuscrits conformes en le point avec les
 imprimés. On ne peut former à cet égard que des conjectures: il
 est vraisemblable qu'un des premiers copistes, usant de la liberté que
 ses pareils n'ont prise que trop souvent, se sera permis pour des
 motifs qu'on ne peut deviner, d'altérer le texte de Froissart, et
 que cette copie ayant servi de modèle à d'autres, l'erreur se
 sera répandue et accréditée.

14

Peut être aussi pourrait on penser que les deux récits sont également de Froissart. Dans cette supposition l'historien trouvant par un rapport infidèle, aurait publié dans une première édition, si je puis me servir de ce terme, le récit que les Éditeurs ont adopté parce qu'ils n'osant connaître point d'autre; puis étant dans la suite même instruit, il se serait corrigé lui-même, ainsi qu'il l'a fait plusieurs fois dans son Histoire. Mais comme il l'a publiée, à mesure qu'il la composait, et que chacun s'empressait de se la procurer, la première édition aura pu être considérablement multipliée par les copies, avant que l'auteur donna la seconde avec des corrections, de là vient que la leçon defectueuse concernant la délivrance de Paris, et plusieurs autres du même genre, que le travail dont je m'occupe actuellement me donnera occasion de relever, se trouvent dans 99. manuscrits. Comme les discussions dans lesquelles j'ai été obligé d'entrer peuvent avoir fait perdre de vue le but que je me suis proposé, je résume en peu de mots les principaux points que j'ai tâché d'établir. Je crois avoir prouvé qu'à l'exception de Froissart tel que nous l'avons eu jusqu'ici aucun des Écrivains du 15^{ème} siècle ne fait honneur à Maillart du Salut de Paris; que le récit de quelques uns d'entre eux qui ne le nomment même pas, et la réticence des autres qui en le nommant ne lui donnent aucune part à la mort de Mareil nous mettent en droit de suspecter le récit attribué à Froissart; et que le récit étant en contradiction avec des pièces originales, dont l'autorité est supérieure aux Fémeynages de l'historien, ne pourrait être admis.

15
Enfin, j'ai substitué à la leçon des imprimés une leçon tirée
des manuscrits les plus anciens, et les plus authentiques,
qui s'accordent beaucoup mieux avec les Chroniqueurs,
Contemporains, et se concilient parfaitement avec les
monumens conservés au trésor des Chartres, nié à tous
égards d'être préférée.

Il résultera donc de ces preuves réunies, que Maillard l'on
d'avoir ^{trouvé} été, comme on nous le représente, un sujet fidèle, un
citoyen généreux, etait au contraire un partisan zélé du roi de
Navarre et du Prévôt Marcel, qu'il leur était encore dévoué
au mois de Juillet 1358, date de la donation des bailli
confisqués sur lui, au comte de Poitiers, et même le 31 de ce
mois au matin, jour de la mort de Marcel; qu'alors
seulement, après avoir eu une querelle très vive avec le
Prévôt, il changea de parti, soit qu'il fut blessé de ce qu'on
voulait ôter les clefs des portes aux gens à qui il les avait
confiées pour les donner à Joffroy de Marcon; soit qu'il se
désistât du succès de la conjuration, et qu'il craignît si elle
échouait, d'être une des victimes de la vengeance des
Dauphins; soit enfin si on veut lui prêter un motif plus
noble, qu'au moment de l'exécution il eut horreur de contribuer
à faire égorger une multitude de ses concitoyens, et qu'il se permit
de prier, par son changement quoiqu'un tardif, la justice des
Prigant, et obtint de lui la grâce.

mais quel que soit le motif qui le déterminèrent à quitter le
 parti des rebelles, il n'en est pas moins vrai qu'il ne fit ce jour-là
 d'autre exploit, que de chercher à soulever le peuple de son quartier,
 qui n'ayant pu oublier la conduite précédente, ne devait pas avoir
 une grande confiance dans son changement subit. que Tiphin des
 Essars et Jean de Charini sans l'être concertés avec lui, rallièrent
 sous le bannière Royale les Parisiens bien intentionnés, et se rendirent à
 leur tête à la Bastille d'Artois; que ce fut Charini qui
 frappa le Treist, qui un Bourgeois nommé Pierre Fouace avec
 de le mettre à mort; et que la gloire de la Révolution est due aux
 deux chevaliers Tiphin des Essars et Jean de Charini.
 Quant à Maillart, il est vraisemblable que depuis son retour au
 parti du Roi et du Dauphin, il leur demeura constamment fidèle.
 Nous avons même lieu de présumer qu'il résida dans la suite la
 destination par quelques preuves signalées d'attachement et de zèle, qui
 lui méritèrent en 1372 des lettres de noblesse pour lui, sa femme
 Isabelle, ses deux fils Jean et Charles et sa fille mariée à Jean le
 Coq, neveu du fameux évêque de Laon (Hist. général. de la maison
 de France tome II, pag. 105. Les lettres se trouvent au trésor des
 Chartes, Registre 104, piece 75. La Roque les cite dans son traité
 de la noblesse page 59 comme un exemple de anoblissement ou les
 enfants sont nommés avec leur père et mère, car, ajoute-t-il, il est
 à propos, d'employer leurs noms dans les lettres, lorsqu'ils sont
 majeurs ou mariés, ou pourvu de qq. charges.)
 Il cite expressément la date de ces lettres, pour faire remarquer
 qu'elle est postérieure de 14 ans à la Révolution qui sauva
 le Royaume; d'où il résulte, ce me semble, que l'anoblissement

ne fut point comme on a pu le penser, la récompense de la part que d'Aillart y avait eue; s'il en eut été le principal auteur, sans doute, une distinction si justement acquise aurait dû lui être accordée sur le champ. J'observe de plus, que dans la teneur des lettres tout, à une copie pour les yeux, les motifs qui déterminent le Prince à la accorder, sont énoncés vaguement pro actibus nobilibus et aliis virtutibus sans aucune mention particulière du service important qu'il aurait en effet rendu, s'il avait eu autant de part qu'on le prétend à la résolution de 1358. Un fait si honorable pouvoit-il être omis entre les motifs de la concession?
